

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PLAN SOCIAL CHEZ SES

LES NÉGOCIATIONS DÉBUTENT DE FAÇON MOUVEMENTÉE

L'annonce du plan social chez SES, fin mai, fut dure à avaler: la société européenne des satellites (SES) annonçait vouloir licencier 10 à 15% de ses effectifs au niveau mondial et le siège social de l'entreprise situé au Luxembourg ne devait pas être épargné.

Alors que les négociations d'un plan social au Luxembourg, qui ont débuté officiellement le 25 juin 2020 et qui doivent se terminer a priori le 9 juillet, ont d'ores et déjà permis de réduire le nombre initial de personnes impactées, l'OGBL et le LCGB déplorent le fait qu'un plan social ait été considéré comme étant «nécessaire».

Rappelons que, dès l'annonce de la restructuration et du plan social en résultant, l'OGBL, le LCGB, tout comme les délégations du personnel des cinq entités légales composant SES ont revendiqué la négociation d'un plan de maintien dans l'emploi (PME) au lieu d'un plan social. Le sujet a même fait débat à la Chambre des Députés suite à une question parlementaire du député Laurent Mosar. Il convient d'ailleurs de noter que l'OGBL a contacté les différentes fractions politiques représentées à la Chambre des Députés, suite à l'intervention du Premier ministre au Parlement, afin de leur demander de prendre position dans ce dossier. Après tout, l'Etat luxembourgeois détient 33,33 % des droits de vote au sein du Conseil d'administration de SES. Hélas, à l'heure actuelle, aucune fraction parlementaire n'a donné suite à cette sollicitation syndicale.

Si la réduction du nombre de personnes impactées est certes une bonne nouvelle, d'autres initiatives de la direction laissent néanmoins un arrière-goût amer.

En effet, il s'avère que certains délégués du personnel figurent sur la liste du plan social, dont des présidents de délégation. Pour rappel, un délégué du personnel, élu démocratiquement par les salariés et dont la mission principale est la défense des intérêts du personnel, est protégé contre le licenciement pour pouvoir librement exercer son mandat. Cette décision de la direction est inacceptable et demeure inconcevable pour l'OGBL et le LCGB. La direction a beau expliquer que des solutions pourront être trouvées pour ces délégués du personnel, la gestion de l'affaire n'en demeure pas moins douteuse et ces cas particuliers auraient dû être traités en dehors du contexte du plan social. Essayer de déstabiliser ces garants des intérêts du personnel, mandatés pour négocier le plan social, en les mettant sur la liste est pitoyable.

En outre, les syndicats représentés dans l'entreprise et les délégués du personnel critiquent la méthode de calcul ainsi que le volume budgétaire restreint prévus concernant les indemnités de départ extra-légal avancées et défendues de manière intransigeante par la direction. Ces derniers ne prennent aucunement en compte les coûts et conditions de vie au Luxembourg. Par conséquent, les syndicats et les délégués du personnel revendiquent un paquet financier digne et respectueux envers les salariés qui seront congédiés à l'issue de ce plan social.

Communiqué par l'OGBL et le LCGB

le 2 juillet 2020